



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1995/35
30 juin 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-septième session
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

LIBERTE DE CIRCULATION

Note du Secrétaire général

1. A sa dernière session, la Sous-Commission, par sa résolution 1994/42, a pris note avec satisfaction et s'est félicitée du rapport intérimaire présenté par M. Awn Al-Kasawneh, rapporteur spécial sur la question des transferts de population, y compris l'implantation de colons et de colonies, considérés sous l'angle des droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/1994/18 et Corr.1). La Sous-Commission a fait siennes les conclusions et recommandations formulées dans le rapport intérimaire et a prié le Rapporteur spécial de lui présenter un rapport final sur la question lors de sa quarante-septième session et d'accorder toute l'attention voulue aux exemples de transferts de population qui ont été portés à sa connaissance conformément à la décision 1994/102 de la Commission.
2. La Sous-Commission a décidé d'examiner le rapport final du Rapporteur spécial lors de sa quarante-septième session au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Liberté de circulation".
3. Le 11 mars 1995, le Rapporteur spécial a informé le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme qu'en raison d'autres obligations urgentes, il n'était pas en mesure de présenter son rapport final lors de la quarante-septième session de la Sous-Commission.
